

Le Figaro - mercredi 19 mai 2021

ÉCONOMIE

Les finances locales ont résisté à la crise

Le manque à gagner des collectivités à cause de la pandémie s'élève finalement à 4 milliards d'euros en 2020.

MANON MALHÈRE



Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, et Olivier Dussopt, ministre des Comptes publics, le 6 mai, à Paris.

Eliot Blondet/ABACA

FISCALITÉ Bercy peut désormais l'affirmer haut et fort : alors que les collectivités locales redoutaient une forte dégradation de leurs finances à cause de la crise du Covid-19 l'an dernier, elles ont été bien plus résilientes que prévu. Et cette fois, les divergences d'interprétation entre le gouvernement et les élus locaux ne sont plus possibles. Le ministère des Comptes publics s'appuie sur les comptes publics 2020 des communes, départements et régions qui viennent tout juste d'être clôturés. Et il n'y a pas photo.

Certes, des disparités peuvent être fortes d'un territoire à l'autre. Mais, dans l'ensemble, *« les collectivités territoriales sont les acteurs publics qui ont le mieux résisté face à cette crise. Leur solde est quasiment à l'équilibre fin 2020 quand l'État est en déficit de 7,9 % du PIB et les administrations de sécurité sociale de 2,1 % du PIB »*, a affirmé le ministre des Comptes publics, Olivier Dussopt, mardi, lors d'une audition devant les députés de la délégation aux collectivités territoriales, en présence de Jacqueline Gourault, la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

Le colocataire de Bercy a notamment insisté sur le niveau *« largement positif »* d'épargne brute des collectivités locales, qui correspond à l'excédent de leurs recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement et qui est clé pour évaluer leur situation financière. Bercy chiffre cette épargne à 30,6 milliards d'euros, soit un niveau proche de 2018 (31,4 milliards). En particulier, *« les recettes fiscales ont beaucoup mieux résisté que prévu »*, a poursuivi le ministre. Finalement, le coût de la crise en 2020 pour les collectivités locales s'élève à 4 milliards d'euros, et non plus quelque 7 milliards, précise de son côté Jean-René Cazeneuve, député LREM du Gers et président de la délégation, qui a publié un rapport sur le sujet le même jour.

Il est vrai que le soutien de l'État aux territoires - de plusieurs milliards d'euros sur 2020 et 2021 - a contribué à ces résultats encourageants. *« L'État, pour qui le coût de la crise se chiffre à 160 milliards d'euros en 2020, a pleinement joué son rôle d'amortisseur pour les collectivités locales »*, insiste le député.

Il reste que, du côté des maires, ce n'est pas suffisant. *« Les communes ont perdu plus de 2 milliards d'euros de recettes tarifaires de leurs services publics avec la fermeture des crèches ou encore des centres de loisirs durant le premier confinement. Cette baisse n'a pas été compensée par la puissance publique »*, déplore Philippe Laurent, maire UDI de Sceaux et secrétaire général de l'Association des maires de France (AMF). Et d'avertir qu'un tiers des maires devraient augmenter le taux de la taxe foncière cette année. *« Si la situation des collectivités territoriales ne s'est pas trop dégradée en 2020,*

on peut penser que leur déficit va s'accroître un peu plus fortement pour 2021 », estime toutefois François Ecalte, ancien magistrat à la Cour des comptes et fondateur du site Fipeco.

L'attention se porte surtout sur les départements. « L'avenir reste incertain d'autant qu'on perd cette année la main sur le foncier bâti (qui est transféré aux communes dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale), donc nous n'avons plus de moyens d'augmenter les recettes via l'impôt », témoignait récemment Pierre Monzani, directeur général à l'Assemblée des départements de France.

Cet échelon local a en effet dû faire face à une forte hausse des dépenses sociales en 2020, avec une progression de 7,3 % au titre du RSA. Et la tendance devrait se poursuivre cette année. Toutefois, les départements devraient aussi pouvoir compter sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) prélevés lors de la vente d'un bien immobilier et qui constituent leur première ressource financière.

L'an dernier, les DMTO n'ont chuté que de 1,5 % (et 3 % pour les communes) alors que Bercy tablait au début sur une chute de 15 %. Et cette année, cet impôt a connu une croissance de 22 % sur les quatre premiers mois par rapport au premier trimestre 2020, selon les derniers chiffres du ministère des Comptes publics.

Finalement, *« il y aura un effet ciseaux (avec les dépenses en plus forte hausse que les recettes, NDLR) cette année mais qui sera limité à quelques départements », pronostique Jean-René Cazeneuve. À suivre...*

Le Figaro - mercredi 19 mai 2021